

POLE VILLE NOUVELLE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Direction de l'Aménagement, du Logement et de l'Urbanisme

Service Planification et Observatoire

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU sur la zone AU3st de la ZAC Savane des Tamarins pour une durée de un mois soit **du 31 mai au 30 juin 2021**. Le projet de modification du PLU de la commune de Saint-Paul a pour objet de permettre la réalisation de l'opération de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Savane des Tamarins portée par la SEDRE, sur la zone AU3st située à l'ouest du quartier de Plateau Caillou.

Madame Annie KOWALCZYK a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté, paraphé et ouvert par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Saint-Paul, service Planification et Observatoire (PLO), situé au 12, rue Labourdonnais, ainsi qu'en mairie de proximité de Plateau Caillou, située 26 bis, avenue Paul Julius Bénard, pendant la durée de l'enquête soit du 31 mai au 30 juin 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Les pièces du dossier seront également consultables pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://www.mairie-saintpaul.re/procedures-devolution-du-plu/>. Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du règlement du PLU de Saint-Paul et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit sous pli portant la mention « **ne pas ouvrir** » avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante :

Madame le Commissaire enquêteur
Mairie de Saint-Paul
Direction de l'Aménagement, du Logement et de l'Urbanisme
Service Planification et Observatoire
CS 51015 - 97864 SAINT-PAUL cedex

ou par courriel pendant la durée de l'enquête: plo@mairie-saintpaul.fr, avec pour objet : « Modification du PLU de Saint-Paul sur la zone AU3st de Plateau Caillou ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations selon les permanences et le planning suivant :

Dates	Heures	Lieux
Lundi 31 mai	9h-12h	Service Planification et Observatoire – 12, rue Labourdonnais
Jeudi 3 juin	13h-16h	
Mardi 8 juin	9h-12h	
Mercredi 16 juin	13h-16h	Mairie de proximité de Plateau Caillou – 26 bis, avenue Paul Julius Bénard
Lundi 21 juin	9h-12h	
Mercredi 30 juin	13h-16h	Service Planification et Observatoire – 12, rue Labourdonnais

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 (trente) jours pour transmettre au Maire de la Commune de Saint-Paul le dossier avec son rapport dans lequel figurent les conclusions motivées. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par la mairie à Monsieur Le Préfet de la Région et du Département de la Réunion et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Le rapport sera tenu à la disposition du public, à la Mairie de Saint-Paul – Direction de l'Aménagement, du Logement et de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à l'issue de l'enquête publique, et également sur le site internet de la Ville à l'adresse <https://www.mairie-saintpaul.re/procedures-devolution-du-plu/>.